

# LA SURVIE DU TARIER DES PRÉS *SAXICOLA RUBETRA* DANS LA VALLÉE DE L'INTYAMON DÉPEND DE RÉFORMES DANS LA POLITIQUE AGRICOLE

GRÉGOIRE SCHAUB, JÉRÔME GREMAUD, JACQUES STUDER, PASCAL KOENIG & RAFFAEL AYÉ



J.-P. Borcard

Le Tarier des prés *Saxicola rubetra* utilise souvent les hampes d'ombellifères ou d'astéracées comme perchoir sur son territoire. Intyamon FR, 5 juillet 2010.

Alors que le maintien et la promotion de la biodiversité figurent comme des objectifs clairs de l'article constitutionnel sur l'agriculture, la production agricole a tendance à s'intensifier, et ce jusque dans les zones de montagne. Malgré les nombreux efforts réalisés ces dernières années par les agriculteurs dans le domaine, les outils de la politique agricole actuelle ne permettent pas de maintenir certaines espèces typiques des zones agricoles, et particulièrement les oiseaux nicheurs au sol, qui figurent pourtant dans les objectifs environnementaux de la Confédération pour ce secteur. La population relique de Tarier des prés dans l'Intyamon en est un bon exemple.

Le Tarier des prés fait partie des espèces qui ont particulièrement souffert de l'intensification de l'agriculture en Suisse et en Europe

ces dernières décennies, avec d'autres nicheurs au sol comme l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et le Pipit farlouse *Anthus pratensis*



J. Gremaud

Ces dernières années, la production agricole s'est intensifiée dans le fond de vallée de l'Intyamou FR, alors que les versants restent encore diversifiés. La production de fourrage comme le maïs et la proportion de prairies artificielles ont notamment augmenté, souvent au détriment des prairies naturelles où niche encore le Tarier des prés *Saxicola rubetra*. Grandvillard FR, 16 juillet 2012.

(DONALD *et al.* 2001). Ces trois espèces nichaient encore fréquemment dans la vallée de l'Intyamou au début des années 1990 (CERCLE ORNITHOLOGIQUE DE FRIBOURG 1993). La population relique de Tariers des prés, qui se reproduit dans le fond de cette vallée, est actuellement une des dernières de plaine en Suisse, après que l'espèce a déserté la plus grande partie du Plateau au tournant des années 1980 et 1990.

Le 7 décembre 1998, la Confédération édicte l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD), versés à l'agriculture. Cette ordonnance a pour buts, d'une part de soutenir l'agriculture suisse afin de séparer la politique des prix et des revenus et, d'autre part, de rétribuer les prestations fournies dans l'intérêt général, sous forme de paiements directs. Ces paiements directs sont répartis en trois groupes : les paiements directs généraux, les contributions écologiques et les contributions éthologiques (Ordonnance sur les paiements directs, OFAG 1998). Les contributions écologiques concernent, entre autres, les surfaces de compensation écologique (SCE) et la culture biologique, le but étant d'inciter

les agriculteurs à exploiter des surfaces dans le respect de la nature, afin d'enrayer la disparition de la riche biodiversité des milieux agricoles. Alors que ces SCE sont souvent mal placées et de mauvaise qualité d'un point de vue biologique, la Confédération édicte, en 2001, l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) contenant deux volets : le premier incite les agriculteurs à améliorer la qualité écologique de leurs SCE et le deuxième, sur la mise en réseau, vise à ce que ceux-ci placent leurs SCE de manière adéquate sur l'exploitation, de façon à connecter les différents éléments naturels. Pour ce deuxième volet, les agriculteurs doivent former une association et élaborer un concept de réseau écologique visant à favoriser des espèces cibles et qui, suivi par un spécialiste, leur permet de bénéficier de paiements directs supplémentaires. C'est le cas dans l'Intyamou, où le Mouvement Agricole de l'Intyamou (M. A. I.) a créé un réseau écologique en 2003.

Un projet, lancé par l'ASPO/BirdLife Suisse et le M. A. I., dans le cadre du programme

de conservation des oiseaux en Suisse, essaie, depuis 2004, de trouver des solutions en collaboration avec des agriculteurs, pour que le Tarier puisse se maintenir dans l'Intyamou.

Le but de cet article est de revenir sur les changements intervenus dans l'agriculture, notamment dans la politique agricole de ces dernières années, et d'en discuter les effets directs sur une population d'une espèce, qui fait office d'indicateur voire de signal d'alerte pour les autres hôtes des milieux agricoles.

## L'Intyamou et ses Tariers

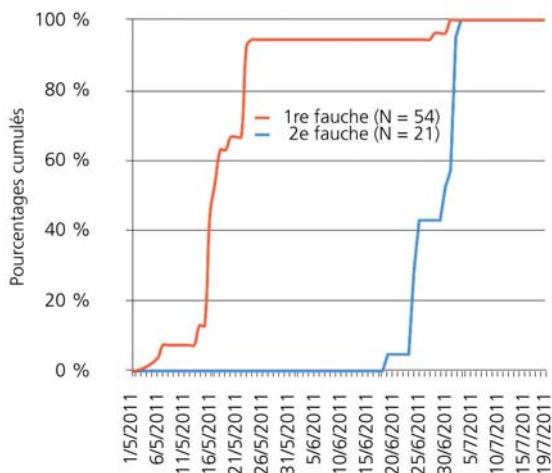
La vallée de l'Intyamou, façonnée par la Sarine, se trouve en Gruyère, dans le canton de Fribourg. Elle suit une orientation nord-est sud-ouest et le fond de la vallée se situe à 700 m en aval (Enney) et à 800 m en amont (Montbovon). Cette vallée est dominée par des sommets pouvant culminer jusqu'à plus de 2300 m (Vanil Noir). L'agriculture, spécialisée dans la production laitière et surtout fromagère (Gruyère AOC), y est une source d'activité importante; la plaine et une partie non négligeable des versants sont dédiées à la surface agricole utile (SAU), alors que les versants supérieurs, de 1200 à 2000 m d'altitude environ, sont occupés par des alpages où estivent une grande partie du bétail.

Actuellement, la surface agricole utile totale représente 1484 ha et se compose essentiellement de prairies de fauche et de pâturages (Annuaire statistique du canton de Fribourg – édition 2013, état au 1<sup>er</sup> janvier 2012). On y perçoit néanmoins deux types de paysages bien distincts. Le premier, regroupant les deux flancs de la vallée, présente des milieux diversifiés; haies, bosquets et autres arbres isolés viennent structurer les prairies et les pâturages composés d'une flore de qualité. Le second montre de grandes zones ouvertes, très peu structurées, sur des terrains quasiment plats, avec une part de prairies artificielles toujours plus importante. C'est justement dans ce type de paysage que se regroupent les derniers couples nicheurs de Tariers des prés. Une rapide analyse spatiale permet d'estimer que 1049 ha de SAU se situent sur les coteaux et 435 ha en plaine.

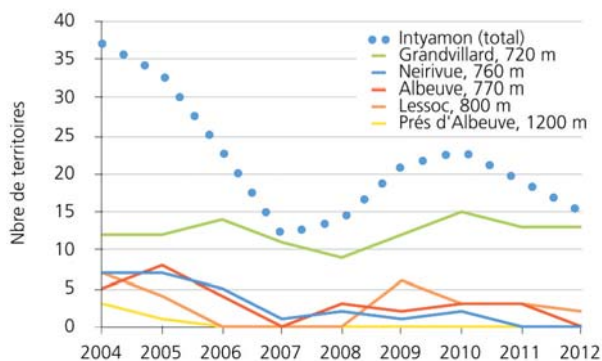
Le Tarier des prés niche au sol, dans les milieux ouverts composés de prairies ou de pâturages, et affectionne les structures verticales, telles que les tiges d'ombellifères, les piquets de clôtures, les arbres isolés ou les buissons qu'il utilise comme poste de chant. Ce migrateur au long cours passe l'hiver au sud du Sahara et rejoint nos régions vers la fin avril afin de se reproduire. Il y a moins d'un siècle encore, le Tarier des prés était très répandu sur tout le territoire suisse. C'est à partir des années 1930 que le premier recul des effectifs se fit sentir sur le Plateau (GLUTZ VON BLOTZHEIM 1962). Dès lors, cette tendance s'est plutôt renforcée, notamment avec l'arrivée des techniques de fauches modernes après la deuxième guerre (SCHIFFERLI et al., 1980). Entre le début des années 1970 et celui des années 1990, le Tarier des prés a vu son aire de distribution suisse reculer de plus de 15% (SCHMID et al. 1998); l'espèce a quasiment délaissé le Plateau et le Jura en l'espace de deux décennies, pour se retrancher sur les contreforts des Préalpes et des Alpes.

Dans le canton de Fribourg, la diminution du Tarier des prés semble particulièrement marquée, puisque l'on constate sa disparition de près de la moitié des carrés atlas en 20 ans (SCHMID et al. 1998). Alors que STRAHM (1982) cite « d'innombrables nicheurs » en 1961 dans la vallée de l'Intyamou, à la fois en plaine et sur les coteaux, l'Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Fribourg (CERCLE ORNITHOLOGIQUE DE FRIBOURG 1993) rapporte qu'il a disparu des régions basses et qu'il ne se rencontre plus que sur les flancs des Préalpes, notamment en Gruyère et en Veveysse.

L'intensification de l'agriculture est la cause principale de la forte diminution des effectifs de tariers. L'agriculture a vécu une véritable révolution technique et socio-économique depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec pour conséquence une baisse du nombre d'exploitations et un agrandissement des parcelles. Ainsi, le nombre d'exploitations dans la vallée de l'Intyamou est passé de 190 (avec une SAU moyenne de 7,6 ha) en 1950 à 54 en 2012 (avec une SAU moyenne de 28 ha) (Annuaire statistique du canton de Fribourg 2013)! Dans les années cinquante, le paysage se composait d'une mosaïque de prairies



**Fig. 1 – Déroulement des fauches en 2011 dans l'Intyamou FR.** Les premières coupes interviennent dès le 4 mai, avec une date médiane au 17 mai, au moment où les tariers construisent leur nid ; 80 % des prairies sont alors fauchées en 10 jours, entre le 13 et le 23 mai. Les deuxièmes coupes ont lieu en moyenne 43 jours plus tard, ne laissant aucun répit aux oiseaux nicheurs au sol.



**Fig. 2 – Evolution des territoires de Tariers des prés *Saxicola rubetra* dans l'Intyamou FR, de 2004 à 2012.**

fauchées de manière échelonnée. Aujourd'hui, cette mosaïque a laissé la place à de grandes parcelles uniformes, fauchées quasi simultanément. De même, grâce à l'apport d'engrais, la date moyenne de la première fauche est passée de fin juin – début juillet dans les années 1960 à la mi-mai actuellement (fig. 1). Le nombre de fauches a également augmenté, passant de deux à quatre, voire d'une pâture, suivie de trois coupes (GREMAUD *et al.* 2004), détruisant les nichées tout en diminuant l'offre en insectes (SCHMID *et al.* 2001).

Etant donné la situation précaire du Tariier des prés, plusieurs projets de conservation ont été lancés par l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse de Sempach. Le Tariier des prés fait partie des 50 espèces d'oiseaux prioritaires pour des programmes de conservation en Suisse (BOLLMANN *et al.* 2002 ; AYÉ *et al.* 2011). Alors qu'en 2001, son statut n'était encore que « potentiellement menacé » (KELLER *et al.* 2001), il a récemment été classé dans la catégorie « vulnérable » (KELLER *et al.* 2010).

## Protéger les derniers Tariers de basse altitude en Suisse

Dans l'Intyamou, l'ASPO/BirdLife Suisse a lancé un projet de conservation du Tariier des prés, en collaboration avec les agriculteurs du M. A. I. et avec le soutien du Fonds Suisse pour le Paysage et du canton de Fribourg. Le projet vise à maintenir, voire renforcer, les effectifs nicheurs de l'espèce. Diverses mesures ont été prises, notamment la mise en place de nouvelles SCE comme des prairies extensives et des ourlets, ou la « mesure Tariier » (les 10 % de la parcelle restent non-fauchés ou non pâturés lors de la première exploitation). Un suivi précis de la population est également effectué chaque année ; il englobe un recensement des territoires, un repérage et une protection des nids (report de fauche), ainsi que le suivi du succès de reproduction des couples. Ce travail est mené parallèlement à un projet de mise en réseau écologique, selon l'OQE visant à favoriser diverses espèces cibles, dont le Tariier des prés.

## Surfaces de compensation écologique: un bilan global positif...

En 2002, l'état initial du réseau écologique OQE de l'Intyamou révélait que 143 ha (9,85 % du total) de SCE recouvraient son périmètre (STUDER 2009). Depuis, 75 ha de SCE supplémentaires ont été mis en place. On peut remarquer l'effort consenti par les agriculteurs du M. A. I. dans le cadre de ce réseau écologique. Ainsi, en 2012, les SCE s'élèvent à 218 ha pour l'ensemble de la région, ce qui représente 14,6 % de la SAU, soit plus du double des 7 % minimum fixés dans les prestations



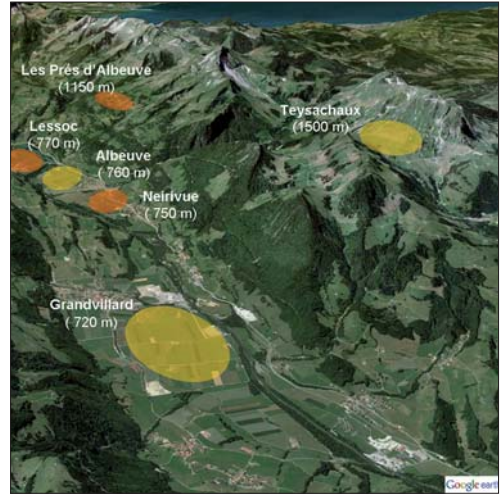


écologiques requises (PER). A cela s'ajoutent encore environ 730 arbres fruitiers haute-tige ou arbres isolés (données 2012 du Service de l'Agriculture du Canton de Fribourg). Les types de SCE que l'on rencontre le plus souvent sont les herbages, à savoir les prairies extensives (pas de fumure, fauche tardive), les prairies peu intensives (une fumure autorisée, fauche tardive), ainsi que les pâturages extensifs (pas de fumure). Ces différents types d'herbages extensifs atteignent, ensemble, près de 90 % des SCE (192 ha). Suivent de très loin les surfaces de compensation écologique, comme la « mesure Tarier » (13 ha), les prés à litière (prairies humides fauchées très tardivement, 3 ha) et les haies (1,8 ha). Finalement, à peine plus de 20 ares d'ourlets (bandes florales fauchées de moitié chaque année) ont été semés. A noter également que les SCE présentent une qualité biologique élevée, puisque plus d'un tiers (37 %) remplissent les critères de la qualité écologique OQE.

### ... mais une répartition très inégale

Cependant, la répartition spatiale des SCE n'est pas homogène et celles-ci se concentrent principalement sur les flancs de la vallée, dans les zones les moins productives. En effet, les SCE atteignent plus de 18 % de la SAU composant ces versants. A l'inverse, on retrouve peu de SCE dans les zones ouvertes et faciles à exploiter, soit actuellement à peine 6 % (27 ha sur 435 de SAU). Après le premier cycle de 6 ans du réseau écologique (2003-2008), il y avait 23,5 ha de SCE en plaine, dont seulement 6,5 ha de prairies extensives (seulement 1,5 % de la surface), le type de SCE le plus favorable au Tarier des prés.

La quantité et la qualité des SCE installées sur les versants de l'Intyamon par les agriculteurs du M. A. I. permettent de maintenir voire de favoriser certaines espèces-cibles du réseau, comme l'Azuré des Paluds *Maculinea nausithous* ou l'Azuré de la Sanguisorbe *Maculinea teleius*. Il en va tout autrement pour des oiseaux nicheurs au sol, qui montrent souvent une préférence pour le fond de la vallée et les grandes plaines (MÜLLER et al. 2005; GREMAUD 2012); l'Alouette des champs est devenue extrêmement rare dans la vallée et le dernier

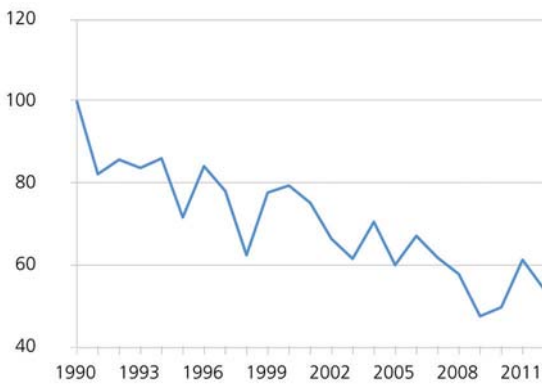


Fond de carte : Google earth, Cnes/Spot images.

**Fig. 3 – Localisation des zones occupées par le Tarier des prés *Saxicola rubetra* dans l'Intyamon depuis 2004**; les zones en jaune indiquent les sites avec des territoires en 2012, les zones en rouge les sites occupés au début du projet, mais désertés par la suite. Tous les sites figurent dans la SAU (surface agricole utile) sauf Teysachaux, en zone d'alpages.

couple de Pipit farlouse a niché en plaine en 2006. Quant au Tarier des prés, il se maintient tant bien que mal avec un faible effectif grâce à des mesures soutenues.

En 2004, un recensement complet des zones favorables de la vallée a permis d'identifier 37 territoires de Tarier des prés (fig. 3). La population a fortement chuté jusqu'en 2007 (12 territoires), puis s'est redressée jusqu'en 2010 (23 territoires) pour atteindre, en dépit des mesures ciblées, 15 territoires en 2012 (fig. 2). Cette ultime baisse des effectifs coïncide avec des dates de fauche encore plus précoces ces dernières années, ainsi qu'avec l'extension du maïs dans les zones favorables au Tarier des prés (obs. pers.). Certains paiements directs s'avèrent contraires aux objectifs environnementaux (paiements à la tête de bétail notamment), en favorisant une augmentation du cheptel par exemple, alors que le contexte économique de la production de lait, avec des vaches de haute productivité, incite à la surproduction. Ce contexte conduit non seulement à l'intensification des herbages, mais également à l'utilisation de plus en plus fréquente de fourrages à la place d'herbages,



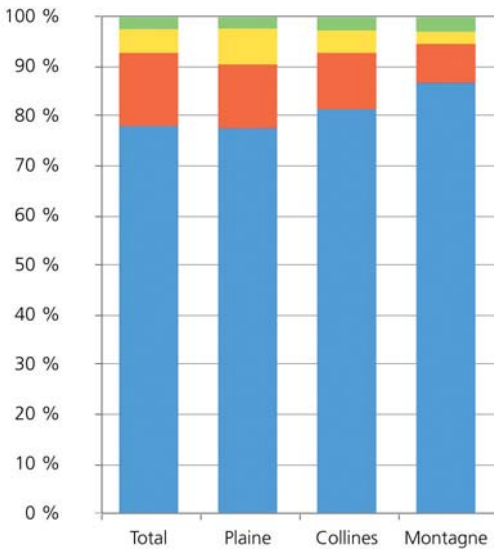
Swiss Bird Index®, Station ornith. suisse.

**Fig. 4 – Les effectifs des espèces liées aux zones agricoles ont fortement diminué depuis 1990**, comme le montre le Swiss Bird Index SBI® de la Station ornithologique suisse pour les 27 oiseaux désignés comme espèces cibles des « objectifs environnementaux pour l’agriculture OEA ». La courbe montre les variations d’effectifs avec comme référence la valeur de 1990 (100 %).

qu’ils soient produits sur place ou importés. Cette tendance est observée à large échelle et s’avère négative pour bon nombre d’oiseaux des zones agricoles (SIERRO *et al.* 2009; GRAF & KORNER 2011).

Les territoires du Tarier des prés étaient regroupés en plusieurs agrégats sur une partie des zones ouvertes de plaine (fig. 3). Malheureusement, plusieurs petites populations ont disparu ces dernières années, comme aux Prés d’Albeuve FR et à Neirivue FR, alors que seul un noyau semble se maintenir à Grandvillard FR. Les prés naturels les plus structurés, à haute densité d’ombellifères, sont occupés en priorité. Les ourlets, un type de compensation écologique existant depuis 2008, semblent également convenir au Tarier des prés; plusieurs couples y ont niché et ce type de surface semble être privilégié pour la recherche d’insectes lors du nourrissage des jeunes.

■ OQE  
■ Compensations écologiques  
■ Autres paiements écologiques  
■ Paiements généraux



**Fig. 5 – Paiements directs selon leur attribution régionale.** Les paiements attribués à la conservation de la biodiversité, comme les compensations écologiques et les OQE, ne représentent qu’une petite fraction des paiements, dont la plupart n’est pas liée aux prestations. Les « autres paiements écologiques » regroupent les contributions à l’agriculture biologique et *extenso*, ainsi que les contributions pour l’éthologie, l’estivage et la protection des eaux. A noter que ces deux dernières ne sont inclus qu’uniquement dans le total (basé sur des données de l’OFAG (2012)).

## Les vallées des Préalpes et des Alpes, le dernier bastion de l’espèce ?

Lorsque le Tarier des prés a déserté le Plateau, les vallées internes des Préalpes et des Alpes étaient considérées comme un refuge. Il semble toutefois que des changements en cours dans l’agriculture viennent inverser la donne, puisque l’intensification est également visible dans les zones de montagne comme l’Intyamou. Les dernières populations de Tarier des prés en Suisse subissent de plein fouet cette intensification.

Seules des zones ouvertes d’alpage, souvent au-dessus de la limite des forêts, échappent à cette tendance, mais ne sont occupées que marginalement par le Tarier des prés. Nous suivons depuis 2004 un secteur dans la région de Teysachaux (1500 m d’altitude); les effectifs y semblent stables en comparaison avec ceux du fond de vallée (GREMAUD 2012). Par contre, le Tarier des prés ne colonise guère ces versants raides et souffre cruellement de l’intensification des grandes zones ouvertes et plates de l’Intyamou.

## Agriculteurs engagés, politique inconséquente

Plusieurs agriculteurs du M. A. I. ont montré beaucoup d’intérêt pour le Tarier des prés et se sont engagés pour prendre des mesures en



sa faveur dans le cadre économique donné par la politique agricole. Si la petite population de Tarier des prés perdure dans l'Intyamon, il apparaît clairement que c'est grâce à toutes les mesures prises par les exploitants du M. A. I. dans le cadre du projet de conservation local de l'espèce, tout comme à la recherche active de nids pour les soustraire à la fauche. Un périmètre autour du nid est alors délimité et laissé sur pied lors du fanage (report de fauche). Cependant, en dépit de tous ces efforts, les effectifs diminuent. Ceci fait figure de constat cinglant, alors que le Tarier des prés est une des espèces cibles du réseau écologique. Les outils de la politique agricole mis à disposition, notamment dans le cadre du réseau écologique, n'ont manifestement pas suffi à maintenir l'Alouette des champs, le Pipit farlouse ou le Tarier des prés, qui sont pourtant considérés comme prioritaires pour l'agriculture, selon les objectifs environnementaux (OEA) de la Confédération (OFEV & OFAG 2008). On assiste d'ailleurs à une forte diminution du nombre d'espèces OEA ces vingt dernières années (fig. 4). Ces objectifs environnementaux comprennent des critères quantitatifs et qualitatifs, qui sont malheureusement loin d'être atteints. On remarque un déficit en surfaces de qualité OEA dans les régions de plaine, de collines et de montagnes I et II. Ainsi, pour atteindre les valeurs nominales proposées, il faudrait tripler le pourcentage de surfaces de qualité OEA, notamment en ce qui concerne la compensation écologique dans les grandes cultures (WALTER *et al.* 2013). Plusieurs autres études ont montré que les SCE actuelles ne suffisent pas pour faire augmenter les populations d'espèces d'oiseaux typiques des zones agricoles (BIRNER *et al.* 2007; WEGGLER & SCHWARZENBACH 2011), résultats correspondants aux nôtres.

Plusieurs raisons expliquent le succès mitigé des actions du M. A. I. et de l'ASPO/*Birdlife Suisse* en faveur du Tarier des prés dans l'Intyamon; la pression due à l'intensification augmente sur les prairies de fauche et le taux de SCE (notamment prairies extensives et ourlets), ainsi que leur qualité écologique, est trop faible dans les zones ouvertes. Dès lors, l'offre en sites de nidification n'est pas suffisante et la nourriture à disposition semble manquer.

Même si la politique agricole se veut de plus en plus verte et écologique, elle ne parvient pas, pour l'instant, à fournir les instruments qui permettent de favoriser les espèces de milieux ouverts, tels le Tarier des prés. Les exigences liées aux paiements directs et les contributions versées pour les SCE dans les zones ouvertes ne sont pas suffisantes, ni pour atteindre une surface minimale de SCE, ni pour en garantir la qualité écologique. Elles ne permettent donc pas d'assurer la survie du Tarier des prés dans l'Intyamon à long terme.

La plupart des paiements directs restent généraux et ne sont pas liés à des prestations claires, notamment en faveur de la biodiversité. Actuellement, la part des paiements directs liés à la conservation de la biodiversité (compensation écologique, qualité écologique, mise en réseau, agriculture *extenso* et agriculture biologique) représente moins de 10 % de l'enveloppe globale (OFAG 2010) et celle liée aux SCE ne s'élève qu'à 5 % (fig. 5). Cette tranche semble insuffisante, alors qu'un des objectifs affirmés de l'agriculture suisse est de promouvoir la biodiversité et que la mise en place de SCE en est le principal outil.

## Conclusion

Si la Confédération veut être conséquente, elle doit prendre des mesures supplémentaires pour tenir ses objectifs environnementaux dans l'agriculture. Actuellement, la politique agricole n'incite pas suffisamment les agriculteurs à favoriser la biodiversité dans les zones à grandes cultures et les plaines herbagères. A témoin, le faible taux de SCE et les nombreuses surfaces déficitaires en structures naturelles dans ces zones ouvertes. De surcroît, même avec la nouvelle politique agricole 2014-2017, une amélioration ne peut guère être espérée dans les zones ouvertes, puisque l'emplacement et la répartition des SCE ne bénéficient pas d'un soutien incitatif. Ces SCE doivent être plus attractives pour les agriculteurs, afin d'obtenir une meilleure répartition, notamment dans les zones déficitaires, faute de quoi les objectifs environnementaux dans les grandes cultures définis par la Confédération ne seront pas atteints.





J. Gremaud

Les surfaces de compensation écologique permanentes, comme cet ourlet, sont souvent les derniers refuges pour le Tarier des prés *Saxicola rubetra* après les fauches. Ces structures sont particulièrement importantes au moment de l'envol des jeunes. Grandvillard FR, 3 juillet 2009.

De nombreuses espèces comme le Lièvre brun *Lepus europaeus*, l'Alouette des champs, le Bruant proyer *Emberiza calandra* ou encore le Râle des genêts *Crex crex* courent ainsi un grand risque.

Un soutien beaucoup plus conséquent pour la biodiversité dans l'agriculture est nécessaire. Sans quoi les générations futures n'entendront plus résonner le chant du Tarier des prés dans la vallée de l'Intyamou.

**Remerciements** – Le projet de conservation du Tarier dans l'Intyamou n'aurait pas été possible sans le soutien important du Fonds Suisse pour le Paysage, du Service des forêts et de la faune et du Bureau de protection de la nature et du paysage de l'Etat de Fribourg, ainsi que de généreux donateurs de l'ASPO/BirdLife Suisse. Nous remercions chaleureusement le Mouvement agricole de l'Intyamou M. A. I. et tous les agriculteurs qui participent au projet, ainsi que Pierre Beaud et Jean-Pierre Borcard pour l'excellente collaboration.

### Résumé – La survie du Tarier des prés *Saxicola rubetra* dans la vallée de l'Intyamou dépend de réformes dans la politique agricole.

Ces dernières années, les effectifs du Tarier des prés, à l'instar de nombreuses autres espèces d'oiseaux nicheurs au sol, ont fortement régressé. C'est pourquoi, en 2004, l'ASPO/BirdLife Suisse et le Mouvement Agricole de l'Intyamou M. A. I. ont lancé, en marge d'un projet de mise en réseau écologique alors déjà sur pied, des mesures de conservation du Tarier des prés dans la vallée de l'Intyamou. Depuis, la quantité et la qualité des surfaces de compensation écologique SCE ont considérablement augmenté. La répartition géographique des SCE reste cependant inappropriée pour le Tarier des prés : on ne trouve en effet que peu de SCE dans le fond de la vallée, alors que le Tarier y niche préférentiellement. Son avenir ne semble guère s'éclaircir puisque la politique agricole 2014-2017 n'incitera pas à une répartition plus optimale des SCE. Pour assurer la survie du Tarier des prés dans l'Intyamou ainsi que dans les autres régions de Suisse où il est encore présent, les réformes dans la politique agricole devraient se montrer nettement plus conséquentes.





**Zusammenfassung – Der Fortbestand des Braunkehlchens *Saxicola rubetra* im Tal des Intyamone hängt von Reformen der Agrarpolitik ab.** Das Braunkehlchen und andere Bodenbrüter haben in den letzten Jahrzehnten in der Schweiz stark abgenommen. Deshalb lancierten SVS/BirdLife Schweiz und der Mouvement Agricole de l'Intyamone 2004 ein Artenförderungsprojekt für das Braunkehlchen in Ergänzung zum bestehenden Vernetzungsprojekt. Seither sind die Fläche und die Qualität der ökologischen Ausgleichsflächen (öAF) markant gestiegen – allerdings bleibt die Verteilung der öAF ungünstig: im Talboden, der von den Braunkehlchen als ausschliessliches Brutgebiet genutzt wird, bestehen nur wenige öAF. Die Agrarpolitik 14-17 wird kaum Anreize für eine optimale Verteilung der öAF geben. Um den Fortbestand des Braunkehlchens im Intyamone und in anderen Gebieten der Schweiz zu sichern, braucht es noch konsequentere Reformen der Agrarpolitik.

**Summary – Survival of the Whinchat *Saxicola rubetra* in the Intyamone valley is dependent on reforms to agricultural policy.** In recent years the population of Whinchats, like many other ground breeding species, has considerably decreased. For this reason in 2004 ASPO/Birdlife Switzerland and the Intyamone Agricultural Movement IAM launched a project for the protection of the Whinchat in the Intyamone valley as an extension to an existing project for an ecological network. Since then the quantity and quality of ecological compensation areas (SCE) has considerably increased. However the geographic distribution of the compensation areas is inappropriate for the Whinchat and there are few compensation areas in the bottom of the valley which is the preferred breeding area for the Whinchat. Unfortunately there is little hope for any improvement as the agricultural policy 14-17 does nothing to encourage a better distribution of the compensation areas. In order to guaranty the survival of the Whinchat in the Intyamone and other areas in Switzerland where it still survives significant improvements need to be made to agricultural policies. (Translation: M. Bowman)

#### Bibliographie

- AYÉ, R., V. KELLER, W. MÜLLER, R. SPAAR & N. ZBINDEN (2011): Révision 2010 de la liste rouge et des espèces prioritaires. *Nos Oiseaux* 58: 67-84.
- BIRNER, S., L. KOHLI & M. SPIESS (2007): Haben ökologische Ausgleichsflächen einen Einfluss auf die Bestandsentwicklung von Kulturland-Vogelarten im Mittelland? *Ornithol. Beob.* 104: 189-208.
- BOLLMANN, K., V. KELLER, W. MÜLLER & N. ZBINDEN (2002): Prioritäre Vogelarten für Artenförderungsprogramme in der Schweiz. *Ornithol. Beob.* 99: 301-320.
- CERCLE ORNITHOLOGIQUE DE FRIBOURG (1993): *Atlas des Oiseaux nicheurs du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise*. Cercle ornithologique de Fribourg, Fribourg.
- DONALD, P. F., R. E. GREEN & M. F. HEATH (2001): Agricultural intensification and the collapse of Europe's farmland bird populations. *Proceedings of the Royal Society of London. Series B-Biological Sciences* 268: 25-29.
- GLUTZ VON BLOTZHEIM, U. N. (1962): *Die Brutvögel der Schweiz*. Verlag Aargauer Tagblatt, Aarau.
- GRAF, R. & P. KORNER (2011): *Veränderungen in der Kulturlandschaft und deren Brutvogelbestand im Engadin zwischen 1987/88 und 2009/10*. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.
- GREMAUD, J., P. BEAUD & J. STUDER (2004): *Conservation du Tarier des prés (Saxicola rubetra) dans l'Intyamone FR, rapport annuel 2004*. Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/Birdlife Suisse, Zurich.
- GREMAUD, J. (2012): *Conservation du Tarier des prés (Saxicola rubetra) dans l'Intyamone FR, rapport annuel 2012*. Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/Birdlife Suisse, Zurich.
- KELLER, V., N. ZBINDEN & B. VOLET (2001): *Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse*. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach.
- KELLER, V., A. GERBER, H. SCHMID, B. VOLET & N. ZBINDEN (2010): *Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse, état 2010*. Office fédéral de l'environnement, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach. L'environnement pratique n° 1019. 53 p.

- MÜLLER, M., R. SPAAR, L. SCHIFFERLI & L. JENNI (2005): Effects of changes in farming of subalpine meadows on a grassland bird, the whinchat (*Saxicola rubetra*). *J. Ornithol* 146: 14-23.
- OFAG (2010): *Politique agricole 2014-2017: Grandes lignes et répartition des fonds, information à l'intention des médias et des représentants des milieux intéressés*. Office fédéral de l'agriculture, Berne.
- OFAG (2012): *Rapport agricole 2012*. Office fédéral de l'agriculture, Berne.
- OFEV & OFAG (2008): *Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Connaissance de l'environnement N° 0820*. Office fédéral de l'environnement, office fédéral de l'agriculture, Berne.
- SCHIFFERLI, A., P. GÉROUDET & R. WINKLER (1980): *Atlas des Oiseaux nicheurs de Suisse*. Station ornithologique suisse, Sempach.
- SCHMID, H., R. LUDER, B. NAEF-DAENZER, R. GRAF & N. ZBINDEN (1998): *Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Distribution des oiseaux nicheurs en Suisse et au Liechtenstein en 1993-1996*. Station ornithologique suisse, Sempach.
- SCHMID, H., M. BURKARDT, V. KELLER, P. KNAUS, B. VOLET & N. ZBINDEN (2001): *L'évolution de l'avifaune en Suisse*. Avifauna Report Sempach 1, annexe. Station ornithologique suisse, Sempach.
- SIERRO A., M. FREY ISELI, R. GRAF, G. DÄNDLIKER, M. MÜLLER, L. SCHIFFERLI, R. ARLETTAZ & N. ZBINDEN (2009): Banalisation de l'avifaune du paysage agricole sur trois surfaces témoins du Valais (1988-2006). *Nos Oiseaux* 56: 129-148.
- STRAHM, J. (1982): *Die Vögel des Kantons Freiburg. Ein Beitrag zur Kenntnis der Avifauna des Kantons Freiburg*. Non publié.
- STUDER, J. (2009): *Projet de réseau écologique de l'Intyamon (FR)*. Rapport final 2003-2008, Fribourg.
- WALTER T., S. EGGENBERG, Y. GONSETH, F. FIVAZ, C. HEDINGER, G. HOFER, A. KLIEBER-KÜHNE, N. RICHNER, K. SCHNEIDER, E. SZERENCITS & S. WOLF (2013): Operationalisierung der Umweltziele Landwirtschaft: Bereich Ziel- und Leitarten, Lebensräume (OPAL). *ART-Schriftenreihe*. 18: 1-138
- WEGGLER, M. & Y. SCHWARZENBACH (2011): Zusammenhänge zwischen der Bestandsentwicklung der Brutvögel 1988-2008 und der Quantität und Qualität der Ökoflächen im Landwirtschaftsgebiet im Kanton Zürich. *Ornithol. Beob.* 108: 323-344.

---

Grégoire SCHAUB, Jérôme GREMAUD & Jacques STUDER, Bureau d'Ecologie, Rte de la Fonderie 8c, CH-1700 Fribourg;  
 courriel: jerome.gremaud@websud.ch  
 Pascal KOENIG & Raffael AYÉ, ASPO/Birdlife Suisse, Wiedingstr. 78, CH-8045 Zurich

